

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec.

VOLUME V

QUÉBEC, NOVEMBRE 1923.

No 3

Le jour du Seigneur

Les dimanches tu garderas
En servant Dieu dévotement.

VOILA un précepte auquel nul chrétien ne peut se soustraire.

Catholiques et protestants sont tenus de garder le jour du Seigneur. Ils doivent le garder de deux façons, en s'abstenant d'œuvres serviles et en accomplissant les devoirs de religion prescrits par l'Eglise.

Ce jour du Seigneur a toujours été observé par les adorateurs du vrai Dieu et sous l'ancienne loi, les violateurs du Sabbat étaient punis de mort comme les blasphémateurs.

Sous la loi nouvelle, la loi d'amour, l'observance du dimanche est aussi grave; mais elle n'est pas sanctionnée par la peine de mort. C'est sans doute à cause de cela qu'on viole si facilement ce commandement de Dieu.

*

* *

Chez les protestants, l'observance du dimanche, du moins extérieurement, en ce qui regarde les œuvres serviles, est mieux gardée que chez les catholiques; les provinces anglaises peuvent servir de modèles à la province de Québec et c'est une honte pour nous.

Qu'on ne lance pas en l'air les gros mots d'hypocrisie, de pharisaïsme, d'exagération. Les injures ne sont pas des arguments et les faits sont là pour prouver que les provinces protestantes manifestent plus de respect extérieur pour le dimanche, que la province de Québec.

Quels que soient les motifs à la base de ce respect extérieur, nous n'avons pas à les chercher, il suffit de constater qu'il existe et que nous

devrions, nous catholiques de la province de Québec, rougir d'être surpassés par des protestants.

Cependant, il ne faut pas condamner entièrement les catholiques canadiens-français de cette situation anormale et déshonorante.

Ceux qui travaillent le dimanche, les ouvriers, ne le font pas avec plaisir; ils ne le font pas volontairement; ils sont forcés de le faire par des patrons, la plupart protestants.

Pendant que ces pauvres ouvriers travaillent la nuit du samedi, pendant qu'ils s'en vont tristement à l'usine, le dimanche matin, pendant qu'un autre groupe va faire la relève, vers sept heures le dimanche soir, les patrons, les chefs, les "messieurs" de la compagnie se prélassent dignement dans leur lit ou dans les confortables fauteuils de leur salon, lisant les journaux illustrés du dimanche ou la Bible.

*

* *

C'est là une situation qui appelle un remède. Ce remède doit être immédiat et complet, ou bien, il y aura une vengeance.

Nous ne poussons pas à la vengeance, nous la déplorerons quand elle viendra; mais, il nous sera impossible de l'empêcher.

Quand on aura détourné l'ouvrier de l'Eglise, quand on lui aura fait oublier Dieu et ses devoirs envers Lui, il se dira que personne n'a le droit de jouir pendant qu'il trime; que personne n'a le droit de l'opprimer et de bénéficier de ses sueurs et le grand chambardement viendra.

Ce n'est pas une crainte vaine que nous signalons; elle s'est accomplie ailleurs et si nous continuons elle nous apparaîtra ici, avec la soudaineté d'un orage d'été.